

# CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 décembre 2023 à 19h

Mairie

## PROCES-VERBAL



# Sommaire

- 1) **CMJ 2023-2024** : Présentation des nouveaux élus et de leurs projets
- 2) **Aménagement Rue de la petite Maine – RD 37** : attribution des marchés et autorisation des marchés de travaux
- 3) **Village de la Berthelandière** : acquisition de la parcelle XP 117
- 4) **Propriété 1, rue de la petite Maine** : autorisation signature compromis et acte de vente
- 5) **Restaurant scolaire** : convention cadre portant mise à disposition d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap
- 6) **Budget Général 2023 (14900)/Budget annexe Salle arc en ciel (14902)/Budget annexe Commerces (14903)** : participation du budget général 2023
- 7) **Budget Général 2023 (14900)** : Décision modificative n°3
- 8) **Questions diverses**

Date de Convocation    Nombre de conseillers    - en exercice : 16    - présents : 12    - votants : 15  
12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

**PRESENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

**ABSENTS EXCUSÉS** : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à MERLET Christian, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, MIGNET Thierry qui est arrivé au point 8 Questions diverses.

FAUCHARD Ghislain est désigné secrétaire de séance.

Mme MUSSEAU Christine, Directrice Générale des Services, est également présente.

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1) CMJ 2023-2024 : Présentation des nouveaux élus et de leurs projets

Les conseillers municipaux jeunes élus le 20 octobre dernier (Justine BELY, Cally CLEMENCEAU, Céleste FAUCHET, Louka GABORIEAU, Emma GENDRON, Maelys GRELET, Clarisse MERLET, Charly REGNIER, Maë SORIN), après avoir indiqué qu'ils avaient participé à la commémoration du 11 Novembre dernier, ont présenté leurs projets :

- **Environnement** : Mettre des hôtels à insectes
- **Entraide** : Soirée cocktail pour les CM1-CM2, versement de l'argent pour une association
- **Culture-loisirs** : Laser Game pour les CM1-CM2
- **Sécurité** : Proposer une journée découverte aux gestes de premiers secours pour les enfants et les familles.

Les élèves de l'école peuvent suivre le travail réalisé par le CMJ. En effet, après chaque rencontre, ils vont présenter le compte rendu de la réunion dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Ils remercient pour l'aide matérielle et financière apportée par l'équipe municipale et indiquent qu'ils seront présents à l'occasion des vœux du 13 janvier prochain.

### 2) Aménagement de la Rue de la petite maine RD 37 : Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Vu la délibération n° 88/2022 du 28/11/2022 autorisant le lancement du marché « Aménagement rue de la petite maine RD 37 »,*

*Vu les travaux supplémentaires sur le réseau d'eaux usées réalisés par la communauté de communes du pays de St Fulgent-Les Essarts et sur l'ouvrage d'art par le Département en 2023,*

Le marché a été lancé sous forme de procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publié sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) du 20 octobre 2023 au 20 novembre 2023 et a fait l'objet d'une annonce parue dans le journal Ouest France Vendée en date du 25 octobre 2023. La date de remise des offres a été fixée au 20 novembre 2023 à 12h.

Cette consultation a fait l'objet de deux lots, lot n°1 VRD et lot n°2 Signalisation, pour un montant estimatif respectivement de 248 880 € HT et 18 279 € HT, avec une prestation supplémentaire éventuelle, PSE n°1 « Equipement EU » estimée à 3 600 € HT pour le lot n°1 VRD.

M. GRIS Christopher, adjoint responsable de la commission voirie, souligne que 5 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°1 et 2 entreprises pour le lot n°2.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par Vendée Expansion SPL, Maître d'œuvre, le conseil municipal, après délibération et 15 voix pour, décide de retenir la PSE n°1 et d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les

montants ci-après :

	Lot n°1 VRD	PSE N°1 (Lot n°1)	Lot n°2 Signalisation
<b>Estimation Maîtrise d'œuvre HT</b>	248 880,00 €	3 600,00 €	18 279,00 €
<b>Entreprise retenue</b>	SOFULTRAP – St Fulgent (85)	SOFULTRAP – St Fulgent (85)	SARL SVEM/SARL ASR – Venansault (85)
<b>Montant du marché HT</b>	214 987,50 €	7 275,00 €	12 820,00 €

et d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer toutes les pièces de ces marchés. Les dépenses correspondantes ont été prévues et seront engagées au Budget Général 2023 (Code 14900), Opération n°55 « Voirie ».

### 3) Village de la Berthelandière : Acquisition de la parcelle XP 117

M. le Maire rappelle que, par délibération n°109/2018 du 30 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé l'acquisition des parcelles XP 90,133,129,128,141,140 au village de la Berthelandière pour régulariser une situation irrégulière d'utilisation d'une voie privée comme une voie communale. Les acquisitions ont pu être réalisées en 2019, à l'€ symbolique.

Seule la parcelle XP 117 relevant de la succession de M. JAUNET Antoine n'a pu être acquise à ce jour.

Par décision judiciaire en date du 11/02/2022, le Domaine a été chargé de la gestion de la succession de M. JAUNET Antoine décédé en 1998.

Aussi, M. le Maire, suite à l'accord du Domaine du 7 décembre 2023, propose d'acquérir la parcelle XP 117, d'une superficie de 165m<sup>2</sup>, à l'€ symbolique.

Le conseil municipal, après délibération et par 15 voix pour, décide d'acquérir la parcelle XP 117, d'une superficie de 165m<sup>2</sup>, à l'€ symbolique.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Me DENIS, notaire à ST FULGENT, et les frais pris en charge par la commune de Chauché.

### 4) Propriété 1, rue de la petite maine : Autorisation de signature compromis et acte de vente

*Vu la délibération n°16/2023 du 27 février 2023 décidant de mettre en vente l'immeuble, constitué de 2 logements d'habitation (1 et 3 rue de la petite maine), situé sur la parcelle AB 197 d'une superficie de 138 m<sup>2</sup>,*

*Vu l'offre d'achat présentée par l'agence immobilière SAFTI, pour le compte de M. DARNAL Enzo d'un montant de 115 000 €, dont 6 500 € de rémunération du mandataire à la charge du vendeur,*

*Vu l'extrait de plan cadastral d'après le document d'arpentage dressé par M. JEANNEAU F. géomètre à La Roche Sur Yon le 7 novembre 2023,*

*Vu l'avis des domaines du 7 décembre 2023, reçu le 14 décembre 2023,*

Le conseil municipal, après délibération et 15 voix pour :

- Donne un avis favorable à la vente de la maison d'habitation 1 rue de la petite maine 85140 CHAUCHE, figurant au cadastre section AB 426 (48m<sup>2</sup>) suite à la division de la parcelle AB 197, à M. DARNAL Enzo, au prix de 115 000 € étant précisé que le montant de la négociation, à la charge de la commune (vendeur), est inclus dans le prix.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- Autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer le compromis de vente et l'acte notarié qui seront passés en l'étude de Me DENIS Christophe, notaire à ST FULGENT.

### 5) Restaurant scolaire : Convention cadre portant mise à disposition d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap

*Vu le dispositif de convention cadre et convention de mise à disposition proposé par l'éducation nationale et pouvant être adopté par les communes ne disposant pas des ressources nécessaires à l'emploi direct d'un(e) AESH (faible temps de travail, non pérennité du besoin, opposition entre FPT et FPE, absence de formation des agents territoriaux...) mais concernées par la présence d'AESH sur le temps de pause méridienne,*

*Vu la demande d'une famille chauchéenne pour inscrire leur enfant au restaurant scolaire en Janvier prochain,*

accompagné à l'école par une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap),  
Vu les rencontres entre les responsables administratifs du restaurant scolaire et M. BENETEAU, Directeur de l'école St Christophe, l'AESH concernée, puis la mère de l'enfant, convenant qu'un accompagnement peut être mis en place avec l'AESH qui accepte ce temps complémentaire qui représenterait en moyenne 4h par semaine (mardi, jeudi et vendredi),

Sur proposition de M. le Maire et Mme BARON Adjointe responsable de la commission « Restaurant scolaire-CMJ-Culture-Famille-Social),

Le conseil municipal, après délibération et par 15 voix pour, émet un avis favorable à ce dispositif et autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer la convention cadre portant mise à disposition d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap jointe en annexe et tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce dispositif pendant la pause méridienne du temps scolaire.

#### 6) Budget Général 2023 (14900) / Budget annexe Salle Arc en Ciel (14902) : Participation 2023 au Budget Annexe Salle Arc en Ciel

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre de clôturer les écritures de fin d'année, et comme décidé lors du vote du Budget Primitif le 27 mars dernier, une participation du Budget Général 2023 est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe, et cela pour un montant de 17 822,31€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- Arrête sur l'exercice 2023 le montant de la participation du Budget Général (14900) au Budget Annexe Salle Arc en Ciel (14902), Section de Fonctionnement, à 17 822,31 €.
- Autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1<sup>ère</sup> adjointe, à réaliser les écritures liées à cette décision.

Pour le budget commerces, une participation du Budget Général n'est pas nécessaire pour 2023.

#### 7) Budget Général 2023 (14900) : Décision modificative n°3

Vu la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre des zones économiques intercommunales signée en novembre 2023,

Pour permettre le remboursement de taxe d'aménagement à la communauté de communes perçue depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, avant le 31 mars 2024, d'un montant de 1 827.48 €, il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget communal.

Le conseil municipal, par 15 voix pour, adopte la décision modificative n°3 ci-après :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
<b>TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 900,00 €</b>		<b>1 900,00 €</b>

#### 8) Questions diverses

##### DIA déposées depuis le 27/11/2023

Date	Date de dépôt	Description	Statut	Adresse	Date d'acquisition
2023-14	27/11/2023	2, rue des 3 fontaines	Bâti sur terrain propre	AB 70	Pas d'acquisition le 08/12/2023
2023-15	01/12/2023	13bis, rue de Grasla	Bâti sur terrain propre	AB 349	Pas d'acquisition le 08/12/2023

##### Marchés HT signés depuis le 27/11/2023:

27/11/2023	BODET CAMPANAIRE Eglise : dépannage cloche n°3	1 770.00	28/11/2023	SOBELYA	1276.50
------------	---	----------	------------	---------	---------

	Rue du Pin parasol : abattage de deux arbres	
28/11/2023	VIST AND COM 1 smartphone pour nouvel agent technique	177.00
28/11/2023	VIST AND COM Nouvel abonnement pour décembre 2023	13.00
30/11/2023	GSM TF : sables pour les deux terrains	1681.20
30/11/2023	IMPRIMERIE SOULARD Carte de vœux : conception et impression de 25 exemplaires	16.50
30/11/2023	CARRIERES MOUSSET 0/10 et 0/20 GNT	1550.10
04/12/2023	SEMIO COLLECTIVITES Rue de la Mothe : fournitures de barrières	389.46
04/12/2023	ADG ENVIRONNEMENT	782.00

	Rue de la Mothe : dépose et repose barrières	
05/12/2023	REEL EV : entretien 2024 (630 h)	10 647.00
05/12/2023	VDM OUEST RS : dépannage transmetteur alarme	517.00
07/12/2023	IMPRIMERIE SOULARD Bulletin de janvier 2024 : 1170 exemplaires	2420.50
08/12/2023	LE FROID VENDEEN RS : matériel divers pour service	671.79
08/12/2023	LE FROID VENDEEN RS : équipements pour service	270.36
12/12/2023	PLP Autocollant pour panneau signalisation temporaire	268.80

**Autres décisions dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Délibération n°35/2020 26/5/2020) : Néant**

**☐ Réunions et invitations diverses**

**Mardi 9/01/2024** : 18h30 Commission d'urbanisme

**Samedi 13/01/2024** : 18h vœux de la municipalité

**Mardi 16/01/2024** : 18h30 CMJ

**Lundi 29/01/2024** : 20h Conseil Municipal

**Lundi 26/02/2024** : 20h Conseil Municipal (1<sup>ère</sup> semaine VS)

**Mardi 05/03/2024** : 18h30 Commission finances avec JMS

Consultant

**Lundi 11/03/2024** : 18h30 Commission Finances

**Lundi 25/03/2024** : 20h Conseil Municipal

**Lundi 29/04/2024** : 20h Conseil Municipal (2<sup>ème</sup> semaine VS)

**Lundi 27/05/2024** : 20h Conseil Municipal

**Dimanche 09/06/2024** : Elections européennes

**Lundi 24/06/2024** : 20h Conseil Municipal

**☐ Retour par les élus des réunions à la Communauté de Communes ou AG (financement communal) :**

28/11/2023 : commission petite enfance (M. BARON)

01/12/2023 : AG Chauché T Trails (C. MERLET)

07/12/2023 : commission finances (C. MERLET/C. GRIS)

11/12/2023 : COFIL France Services (diaporama – bilan activités sur 1 an – C. MERLET)

12/12/2023 : commission aménagement (A. PEROCHEAU)

15/12/2023 : AG Bibliothèque (M.C. GUILBAULT)

**☐ Distribution Chauché Le Mag** : par les conseillers municipaux week-end du 6/7 janvier 2024 – disponible vendredi 5 après-midi

**☐ Rappel dates du recensement** : du jeudi 18 janvier 2024 au 17 février 2024

Séance close à 21 heures.

Fait à Chauché, le 18 décembre 2023.

Approuvé en séance de Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Publié le 30 Janvier 2024

Le secrétaire de séance,  
  
Ghislain FAUCHARD

Le Maire,  
  
Christian MERLET  
